

Prix 400 F Cfa

N° 0647

Vendredi 12 mars 2010

Directeur de la publication  
Haman Mana

[lejourquotidien@yahoo.fr](mailto:lejourquotidien@yahoo.fr)

[www.lejourquotidien.com](http://www.lejourquotidien.com)

Tél.: 22 04 01 85

# le jour

faire savoir, faire voir, faire parler, faire comprendre

## elecama

### Nomination des chefs d'agence départementale

Les actes de nomination du chef de l'Etat également.

P.11

## football

### Eto'o ballon d'or africain

Le Camerounais remporte le trophée pour la 4e fois.

P.16

## guy modeste ambomo



### On m'a proposé 5 millions pour accuser Paul Eric Kingue

Condamné à 15 ans de prison dans l'affaire des émeutes de février à Njombe-Penja, il révèle...

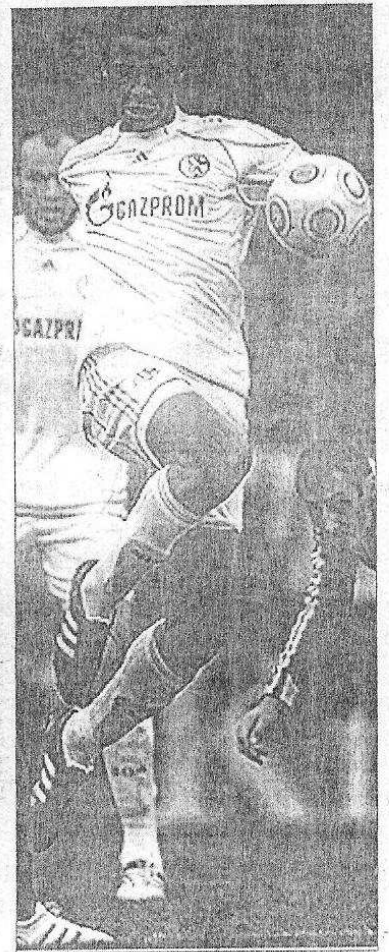
P.5

## lions indomptables

### Les confidences du père de Joël Matip

- Retour sur les conditions de sa sélection en équipe nationale.
- Entretien exclusif avec Jean Matip.

Pp.8-9



l'affaire

émeutes de février 2008

# Un condamné dédouane Paul Eric Kingue

Dans une lettre adressée au Premier ministre il y a deux ans, Guy Modeste Ambomo innocent l'ancien maire de Njombé Penja.

Quel rôle a joué l'ancien maire de Njombé Penja au cours de la grève contre la vie chère qui a ensanglanté certaines régions du Cameroun du 25 au 28 février 2008 ? C'est à cette question que répond Guy Modeste Ambomo alias Général Maestro, un émeutier condamné à 15 ans de prison ferme et incarcéré à la prison centrale de Douala à New Bell. Dans cette correspondance adressée au Premier ministre chef du gouvernement en date du 04 juin 2008, et dont copie est parvenue récemment à la presse, Guy Modeste Ambomo dédouane Paul Eric Kingue. Selon le détenu, les accusations portées contre l'ex-maire procèdent de l'acharnement, sur fond de règlement de comptes politiques. Le vrai coupable, c'est Ambomo lui-même. « Je reconnais avoir mené une bonne partie des dégâts perpétrés à la Php (Plantations du haut Penja) et ailleurs. Curieusement, sous la pression de ces gens en tenue, après des menaces, ils m'ont proposé beaucoup d'argent pour que j'incrimine le maire de ma localité. Pour sortir de leurs griffes, je n'ai pas manqué de le faire », écrit Guy Modeste Ambomo. Dès l'ouverture du procès de Paul Eric Kingue au Tribunal de première instance du Moundou à Nkongsamba, celui que l'on surnomme le général Maestro avait endossé la responsabilité des pillages perpétrés dans la localité de Penja (département du Moundou) lors des émeutes de février 2008. Avant tout débat au fond, l'accusé Ambomo avait courageusement plaidé coupable. Toute chose qui lui avait valu la peine de 15 ans de prison ferme pour pillage en bande. Toutefois, regrette aujourd'hui Ambomo, au cours de ce procès, l'occasion ne lui avait pas été donnée d'évoquer les pressions auxquelles l'avaient assujéti ses enquêteurs à la phase de l'instruction. Ceci, pour la rai-



Paul Eric Kingue en costume photo d'archives.

son évidente qu'il avait plaidé coupable. C'est sans doute pour cette raison que Guy Modeste Ambomo avait écrit à l'époque au chef du gouvernement, pendant que se déroulait encore le procès impliquant une vingtaine d'autres coaccusés, dont Paul Eric Kingue. Joint au téléphone hier après-midi, le procureur de la République près les tribunaux du Moundou, Jean-Pierre Bifouna Ndongo, s'est montré plutôt étonné. « J'ai quel intérêt à agir ainsi ? Je suis intervenu

dans le processus, c'est vrai. Mais avant que le dossier ne me parvienne, l'accusé Ambomo avait déjà fait ces déclarations là-bas (à la police et chez le juge d'instruction, NdI). Ce sont des histoires, si vous voyez cette lettre, vous constaterez que c'est dans le style de Kingué », s'est défendu le magistrat d'un ton plutôt amusé et relax.

Théodore Tchopa

guy modeste ambomo

## « On m'a proposé 5 millions pour mentir sur le nom de Kingué »

Condamné à 15 ans de prison ferme pour pillage en bande dans l'affaire Paul Eric Kingue, le général Maestro, comme on l'appelle, explique le rôle de l'ex-maire lors des émeutes.



Confirmez-vous que vous avez été manipulé pour incriminer l'ancien maire de Njombé Penja ?

Effectivement. Quand je suis arrivé à Nkongsamba, entre le 1er et le 14 mai 2008, lors de l'enquête préliminaire au Groupement territorial de gendarmerie, le colonel, commandant de cette unité, un lieutenant (notre enquêteur) et le procureur de la République m'ont demandé de mentir sur le nom du maire, en disant qu'il tenait des réunions préparatoires des émeutes de février 2008 à Njombé Penja. Chaque fois que le colonel me convoquait dans son bureau, il mettait son téléphone en main libre. De sorte que tout ce que le colonel me disait, venait directement du procureur. C'est lui qui disait ce qu'il fallait faire et me faisait des promesses. J'étais aux petits soins chaque fois que je m'y rendais. J'ai relaté au juge d'instruction tout ce qui s'est passé à l'enquête préliminaire. Devant nous, il a appelé le procureur qui voulait l'intimider afin que je confirme que Kingué était responsable des émeutes.

J'étais tellement recherché que tout ce qu'on me disait lors de l'enquête préliminaire, j'étais obligé de l'accepter, sachant que j'allais le rejeter par la suite au niveau du juge d'instruction. Ils m'ont promis près de 5 millions de francs Cfa, ils se proposaient aussi de me protéger, en m'envoyant en exil en Centrafrique. Toujours à l'enquête préliminaire, j'ai donné les noms des vrais commanditaires, on les a convoqués au niveau du parquet, mais ils n'y sont jamais arrivés. Depuis lors, on ne sait plus ce qu'ils sont devenus. Je reste convaincu qu'ils ont corrompu avec l'argent pour être mis en liberté alors qu'ils sont les vrais instigateurs de ces émeutes.

### Qui sont ces vrais commanditaires ?

Ce sont des acteurs de la scène politique à Njombé Penja. J'étais un des piliers de la grève. C'est à ce titre que des femmes politiquement actives dans la localité m'ont approché et m'ont avancé une somme d'argent pour me motiver (jusqu'à ce jour, elles n'ont jamais versé le reste d'argent). Il se trouve que ces femmes-là battaient campagne en juillet 2007, pour que André Ndonou Mbangha soit élu député. Seulement, quand Ndonou est devenu député, il les a rejetées. Sachant que Ndonou occupe la position de cadre à la Php (Plantations du haut Penja) et que cette position pouvait obliger le député à négocier, elles ont pris contact avec mon groupe et moi puis m'ont demandé de m'attaquer à la bananeraie, sachant que j'avais été aussi abusé par Ndonou. Celui-ci me devait 7 millions de francs Cfa pour le rôle que j'avais joué en sa faveur lors des échéances électorales de juillet 2007.

### Quel rôle a joué l'ancien maire au cours de ces émeutes ?

En réalité, on ne s'est vu, lui et moi, que le 27 février, quand il est venu mettre la paix à la brigade de Penja. Les éléments du Gmi venaient de tirer sur un jeune garçon. Sur place, il y avait un colonel de la Légion de gendarmerie du Littoral, le commandant de Penja, le commandant du Gmi et le sous-préfet Akoue Mengue. M. Kingue et le sous-préfet sont venus parler au peuple, ils lui ont demandé de se calmer, ils ont rétabli le calme. Je vous rappelle que j'étais meneur de la foule. Sans

l'intervention de Kingué, on ne se serait pas démobiliés de sitôt.

### Le maire Kingue avait-il eu des liens quelconques avec vous avant les émeutes ?

Je n'avais jamais été en contact avec le maire. Tout au contraire, je travaillais toujours avec ses adversaires. Notamment, M. Ndonou Mbangha, rival politique juré de Kingué. Je reste donc convaincu que les malheurs du maire viennent de ce monsieur qui par ailleurs, travaille à la Php. Ce maire est un innocent qui écrit librement au président de la République.

### N'avez-vous pas peur aujourd'hui de faire ces déclarations explosives ?

Non ! J'ai la conscience tranquille, il fallait bien que je me décharge du poids qui me pesait sur la conscience parce que j'ai l'impression que c'est à cause de moi que Kingué a été condamné. Si la justice faisait bien son travail, les aveux qui m'ont été extorqués en préliminaire, en échange des promesses et suggestions, n'auraient pas dû être pris en compte lors du verdict au Tgi du Moundou. Vous vous rappelez que chaque fois que je voulais prendre la parole là-bas au Tgi pour dénoncer, le juge m'intimait l'ordre de m'asseoir. J'espère qu'on m'offrira cette occasion à la Cour d'appel.

### Avez-vous des espoirs quant au dénouement de ce procès ?

Dans ces procès liés aux émeutes, le président de la République avait déjà prôné l'apaisement. C'est ainsi qu'à Douala comme partout ailleurs, aucune condamnation n'a dépassé 18 mois. Malheureusement, pour nous, les responsables du Moundou ont tellement passionné cette affaire liée à la grève qu'ils ont fait traîner notre procès sur plus de neuf mois. Conséquence, les remises de peine que le chef de l'Etat avait décrétées en mars 2008 ne sont pas toujours appliquées. Pourtant, nous sommes également des enfants du président et méritons que sa grâce nous soit appliquée. C'est pour cela que je reste convaincu que les magistrats de la Cour, parce que n'étant pas passionnés dans cette affaire, sauront jouer le rôle de parents.

Propos recueillis par Théodore Tchopa

le jour à vu

## Un enseignant amoureux séquestre son élève

Christophe Kafane Abate, 29 ans, enseignant de mathématique au lycée technique de Bertoua Gpoklota, résidant au quartier Italie a été arrêté par les policiers de la division régionale de la police judiciaire (Drij) de l'Est hier. Selon divers témoignages, au début de l'année scolaire, l'enseignant tombe amoureux de son élève, M.T.F, âgée de 15 ans, élève en classe de 2ème année Industrie de l'habillement. Il profite des cours de répétition qu'il propose gratuitement à la jeune fille pour l'appâter. Discrètement, il abuse de la mineure. Vendredi 05 mars 2010, celle-ci part du domicile de ses parents au quartier Mornou 2 sous le prétexte de se rendre aux cours de remise à niveau. Mais ne donne plus de nouvelles. Les parents, inquiets de l'absence de leur fille multiplient les communiqués radio. Ils finissent par céder au désespoir et saisissent la Drij de l'Est qui ouvre une enquête. Plusieurs témoignages dans l'entourage de la jeune fille permettent de la localiser au domicile de Christophe Kafane Abate, jeudi 11 mars 2010 au petit matin. L'enseignant est interpellé et placé en garde à vue à la Drij de l'Est. Des sources policières indiquent que l'enseignant est passé aux aveux et a affirmé avoir séquestré sa victime avec qui il a eu comme plusieurs rapports sexuels non protégés. L'enfermement dans la maison quand il sortait. L'enfant était privé de liberté mais aussi d'école. La petite fille présente des troubles de mémoires. Elle est internée à l'hôpital régional de Bertoua.

C.M.

## Le 8 mars avec des uniformes particuliers



Bamenda, 8 mars 2010, des femmes défilent avec une tenue de leur association.

C'est par une parade qui a duré plus de 3h que les femmes du chef-lieu régional du Nord-Ouest ont célébré la Journée internationale de la Femme le 8 mars dernier. Le défilé était présidé par le gouverneur Apakar Ahamat. Parmi elles, les employées de l'administration et les adhérentes de différentes associations religieuses et socio-culturelles. En dehors des femmes des services administratifs qui ont reçu gratuitement de leur hiérarchie le pagne du 8 mars, les autres ont choisi de défilier avec des tenues traditionnelles. Depuis quelques années, les femmes du Nord-ouest défilent progressivement le pagne du 8 mars, pour des tenues du quotidien. « Nous avons constaté que la majorité des femmes de notre association bouddaient la fête parce qu'elles ne pouvaient pas se mêler aux autres sans le pagne du 8 mars. C'est ainsi que depuis trois ans, nous défilons avec la tenue de notre association. C'est devenu économique et cela réduit les frustrations puisque le modèle, comme vous le constatez, est unique », explique Josette Umpon de l'association Unity Sisters of Aibukon. La présidente des femmes du Ntoh Veteran Women Mankon ajoute, sous l'approbation des autres membres, « qu'elles ne veulent plus se soumettre au vêtement d'un jour, démodé au lendemain du 8 mars ». Au sein du réseau des associations des femmes du Nord-ouest, le sujet a été, cette année, au centre des débats, reléguant au second plan le thème choisi.

H.F.

## Violée par ses neveux

Trois garçons, âgés respectivement de 23 et 18 ans, ont violé la sœur cadette de leur père jeudi dernier, au quartier Madagascar, dans la localité de Santhou. D'après Diane A., qui fait la classe de 6ème dans un établissement local, tout s'est passé le matin, alors qu'elle se préparait pour se rendre à l'école. « Lorsque j'ai posé de l'eau à la douche pour me laver, l'un d'eux est entré et a commencé à me caresser les seins ». Elle a alors appelé l'aîné pour lui porter secours. « Laisse-le faire ce qu'il veut et il te laissera aller à l'école », a-t-il répondu, à sa grande surprise, avant de se retourner et partir. Elle se batta pour s'en séparer. Une fois le bain pris, elle est entrée dans sa chambre où un autre l'a suivie. Devant sa résistance et le premier cri qu'elle a lancé, l'aîné est revenu la menacer avant de passer lui-même à la manœuvre. « Si tu ne veux pas faire ce que tu demandes, je vais moi-même le faire », a-t-il lancé. Pendant qu'il lui fermait la bouche, l'autre lui tenait les pieds et le dernier l'a déshabillé. Ils changeront de rôle selon les nécessités, jusqu'à ce que le dernier finisse le « rallye ». Ce n'est qu'en ce moment que le père, qui dit avoir entendu des bruits, vint s'enquérir de la situation. Trop tard. Le plus grand, Assoua Mekem Bertin, élève en classe de 1ère D, a été interpellé par la gendarmerie tandis que les autres, des jumeaux qui viennent à peine de sortir de prison pour des faits similaires de viol dans le même quartier, ont pris la poudre d'écaupette.

F.K.